
Le travailleur informel : figure sociale à géométrie variable (le travail à domicile)¹

Abdelkader LAKJAA*

Comparativement à l'économie informelle qui a suscité tant d'études, de recherches et de rapports durant les vingt dernières années, le travail informel ne semble pas jouir de la même attention. Ce déséquilibre s'explique pour une bonne part par la double difficulté qui caractérise toute approche du travail informel. La première relève de la quantification statistique du volume de l'emploi informel et de la détermination du nombre de travailleurs informels. En

¹ Ce texte a été publié une première fois au CRASC en Mars 1996. Dans la version qui suit, quelques données ont été actualisées et/ou complétées et d'autres éléments introduits.

* Sociologue, Université d'Oran / CRASC.

entamant leurs comptes-rendus et rapports de recherche par la mise en avant de cette difficulté quantitative, la plupart des auteurs lèvent le voile, ainsi, et souvent de façon involontaire, sur la dépendance de la recherche sociale vis-à-vis de la statistique officielle. Comme réalité extrêmement fluctuante, le travail informel se révèle quasiment non-intégrable dans les statistiques². Et nous abordons ainsi la deuxième difficulté qui relève, elle, du domaine de la définition. Le caractère insaisissable de l'objet lui-même ressort à travers le flou qui entoure les différentes notions utilisées : travail informel, travail clandestin, travail illégal, travail a-légal, travail au noir, activités occultes salariées, activités occultes non-salariées... Cette errance sémantique la notion de travail informel la partage avec celle d'économie informelle³.

Au risque de décevoir, nous préférons annoncer dès le départ que notre préoccupation première, à travers ce texte, n'est pas de définir rigoureusement ou de quantifier exhaustivement le travail informel en Algérie.

Cependant, l'interrogation première à laquelle nous tenterons de répondre se formule ainsi : le travail informel par son ampleur croissante et son extension rapide ne signifierait-il pas de profondes mutations dans les rapports au travail salarié officiellement réglementé ? Cette interrogation s'insère dans une problématique de recherche qui tente de saisir quelques aspects dominants de ce que nous pensons devoir identifier comme réalités sociales en émergence⁴. De ce point de vue, l'exemplification par les rapports des femmes au travail salarié officiellement réglementé et, comme nous le montrerons plus loin, leur

² BERNARD, Chantal (sous la direction de). Nouvelles logiques marchandes au Maghreb. Paris : Éd. CNRS, 1991.

³ Voir entre autres Jean-Charles WILLARD, l'économie souterraine dans les comptes nationaux publié dans *Économie et Statistiques* N°226. Novembre 1989. INSEE. L'auteur fait partie de la division « Concepts et définitions statistiques et comptables » de la direction de la coordination statistique et des relations internationales de l'INSEE.

⁴ Voir à ce propos notre texte **L'habiter identitaire** publié au CRASC en 1996, dans lequel nous développons l'hypothèse d'une urbanité en émergence. Ce texte rend compte d'une recherche de terrain sur les formes d'appropriation des espaces résidentiels en milieu urbain.

repli dans le travail à domicile, s'avère assez illustrative de ces réalités sociales en émergence. En bref, c'est à la recherche de la société réelle que nous cheminons les chemins escarpés à travers l'invisible social.

1- LA POPULATION OCCUPEE

En décembre 1992⁵, la population occupée comptait 4.576.000 individus sans les travailleurs à domicile (T.D.) et les jeunes du service militaire. Au sein de cette population on a dénombré 4.213.000 hommes (92%) et 365.000 femmes (8%) ; cet ensemble d'occupés représente 17% de la population totale.

De la répartition de cette population occupée selon l'âge, il se dégage que la tranche d'âge modale est celle des 25-29 ans quel que soit le sexe : 16,25% chez les hommes contre 31,44% chez les femmes en 1991. La répartition selon la profession et le statut fait ressortir, d'une part, la prédominance du travail manuel (ouvriers non-agricoles, ouvriers agricoles, manœuvres saisonniers, aides-familiaux, apprentis...) qui représente un maximum tant chez les hommes (52,7% en 1991) que chez les femmes (46% en 1991) et d'autre part, celle du salariat aussi bien chez les hommes (61,4% en 1991) que chez les femmes (94%). Parmi ces manuels 79 % sont recensés comme salariés permanents (64%) et salariés non-permanents. Cette présence de travailleurs salariés non-permanents témoignent du recours au travail informel par des employeurs officiels. Parmi ceux-ci il peut être cité, à titre illustratif, le secteur des Bâtiment et Travaux Publics (BTP), réputé être partout à travers le monde gros demandeur de travail informel⁶, et qui emploie à lui seul 36% de l'ensemble des salariés non-permanents en 1991 (27% des salariés de cette branche d'activité étaient en 1991 des non-permanents). Le deuxième groupe de professions qui force l'attention en ce qui concerne l'usage du travail informel se constitue des agriculteurs et éleveurs (branche dans laquelle

⁵ Collections statistiques N° 58. ONS

⁶ KLATZ MANN, Rosine - Le travail noir.- Paris : P.U.F., 1989. Que sais-je ? N° 2013.

s'intègrent la pêche, la sylviculture, la chasse et l'exploitation forestière).

Si ce groupe englobe 24% de l'ensemble des occupés en 1991, il comptait en son sein 31% de l'ensemble des non-permanents à la même année. A côté des travailleurs non-permanents, on trouve aussi les aides-familiaux, les saisonniers et les temporaires auxquels le secteur agricole fait appel pour répondre aux exigences des périodes de pointe et autres cycles du procès de production. Une deuxième manifestation du déploiement du travail informel au coeur même du secteur formel officiel : l'agriculture qui emploie des travailleurs enfants/adolescents (c'est à dire de moins de 16 ans et par conséquent non déclarés puisque en dessous de la limite inférieure d'âge) et des travailleurs plus âgés que l'âge requis (c'est à dire de plus de 64 ans et par conséquent retraitables ou retraités déjà mais occupant un poste non déclaré comme gardiens de nuit par exemple...).

De la structure des occupés par secteur d'activités, il ressort que le plus gros des effectifs masculins occupés se concentrent en 1991 respectivement dans l'agriculture (24%), les services non-marchands (25%), les bâtiments et travaux publics (13,5%), l'industrie (15%) et le commerce (11%) - soit au total 88,5%. Chez les femmes, la plus forte concentration des occupées se situent dans les services non-marchands avec un total de 70%.

La faiblesse numérique des effectifs féminins occupés semble compensée par leur niveau d'instruction puisque 22% d'entre elles répondent par un niveau supérieur contre seulement 5,6% chez les hommes en 1991. Ainsi, face aux hommes occupés dont plus de 35% sont analphabètes, il semble que seules les femmes affichant un niveau d'instruction relativement élevé acceptent de s'engager dans une activité professionnelle salariée mais dont la plus ou moins longue durée sera toujours fonction de la réalisation du projet matrimonial. C'est peut-être là un des facteurs explicatifs de la faiblesse de l'emploi féminin en général en Algérie face à laquelle un analyste comme Jacques CHARMES n'a pu s'empêcher de mentionner en 1991 :

« L'Algérie se caractérise par l'un des plus faibles taux d'activité féminine du monde (7,9% en 1989) et l'un des taux

de chômages les plus élevés de la région (18% en 1989) et aussi de la plus longue durée (près de 2 ans en moyenne) »⁷.

La recherche d'éléments d'explication de cette faiblesse du taux d'activité féminine nous conduira à l'étude du travail informel sous sa facette la plus structurée et la plus répandue : le travail de la catégorie appelée « femmes partiellement occupées » et devenue depuis 1989 selon la nouvelle terminologie statistique algérienne « travailleurs à domicile ». Afin de mieux saisir l'ampleur et le sens du travail à domicile l'arrêt sur la réalité du chômage en Algérie s'impose comme passage obligé.

II- LES CHOMEURS... SELON LES STATISTIQUES OFFICIELLES

Selon l'acceptation des statistiques officielles, le chômeur se définit principalement par la réunion de cinq critères⁸ :

être en âge de travailler : avoir 16 ans et plus.

être sans travail au moment de l'enquête,

être disponible pour travailler,

être à la recherche d'un travail,

être apte au travail.

En dépit du caractère fort restrictif de cette définition du Bureau International du Travail (B.I.T.), son application en Juin 1995, lors de l'enquête sur la mesure des niveaux de vie⁹, a permis de dénombrier 2.104.700 chômeurs au sein d'une population résidente algérienne estimée à 28.244.000 habitants. En 1992, le nombre de chômeurs recensés a été de 1.522.000 individus, 1.261.300 en 1991 et 1.156.000 en

⁷ CHARMES, Jacques - Mesure statistique de la population active du secteur informel en Algérie (situation actuelle et orientations méthodologiques), décembre 1991. Rapport pour le bureau statistique des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement auprès de l'ONS du 13 au 20 décembre 1991.

⁸ Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail. Genève : B.I.T., 1988.- p. 59-60

⁹ L'enquête sur la mesure des niveaux de vie a eu lieu pour la première fois en Algérie en 1995, auprès d'un échantillon de 5910 ménages représentatif au niveau national.

1990 - soit un accroissement équivalent presque au double en l'espace de moins de cinq ans

Si globalement le chômage se découvre être essentiellement masculin (77,3% des chômeurs sont des hommes en 1995), il se révèle aussi être prépondérant chez les jeunes (80% des chômeurs ont moins de 30 ans en 1995). Les chômeurs âgés de 25 à 29 ans représentent près de 24% de l'ensemble et ceux de 20 à 24 ans près de 37 %. En terme de taux de chômage par tranche d'âge, le taux le plus élevé est enregistré chez les jeunes des 16-19 ans avec 63,5%, immédiatement suivis par les 20-24 ans avec 55,6%.

Selon le niveau d'instruction le chômeur algérien présente, au milieu de la décennie 90, un profil fort différent de celui des générations précédentes. En Juin 1995, ce chômeur jouit d'un niveau d'instruction relativement élevé : 30% ont un niveau moyen et 21% un niveau secondaire. Ce niveau d'instruction relativement plus élevé chez les occupées comparativement à leurs collègues hommes, se confirme avec les mêmes proportions chez les chômeuses : 53% d'un niveau secondaire et 19% d'un niveau supérieur en décembre 1991 contre respectivement 23% et 4,7% chez les hommes. De même l'analphabétisme qui paralyse plus de 12% des chômeurs ne se retrouve que chez 3,6 % des chômeuses. Enfin, une autre dimension de la qualification des femmes demandeuses d'emploi par rapport à celle des hommes réside dans la connaissance d'un métier. Cette connaissance va globalement dans le même sens que l'instruction puisque les femmes en quête d'un emploi sont relativement plus «outillées» que les hommes : 35% des chômeuses déclarent en 1991 avoir acquis un métier après un passage par un centre de formation professionnelle (CFPA), des instituts / grandes écoles ou par un apprentissage contre 22% chez les chômeurs.

Selon l'enquête réalisée en juin 1995, la durée moyenne du chômage oscille, tant pour les hommes que pour les femmes, entre 25 et 28 mois. Relue à la lumière de l'âge et du sexe, cette durée moyenne du chômage révèle des nuances fort significatives. Jusqu'à l'âge de 19 ans, la recherche d'un emploi s'avère plus longue chez les hommes (de 18 à 23 mois) que chez les femmes (de 6 à 14 mois), et au-delà de 35 ans cette tendance s'inverse pour indiquer

que le chômage pénalise plus longtemps les femmes (de 32 à 36 mois d'attente) qui finissent par cesser de se déclarer à la recherche d'un emploi dès le franchissement de la barre des 49-50 ans.

La connaissance des raisons du chômage de ceux qui ont déjà travaillé (la population des chômeurs se subdivise en deux catégories : ceux qui ont déjà travaillé et ceux qui n'ont jamais travaillé) se révèle fort instructive. La catégorie des chômeurs ayant déjà travaillé représente en 1995, 27% de l'ensemble des chômeurs (soit 568.269 individus) et se constitue pour près de 20% (soit 109.108 individus) de personnes ayant volontairement mis fin à leur carrière professionnelle. Cette tendance lourde de sens, relativement nouvelle, revêt des contours plus accentués chez les femmes (28,4%) comparativement aux hommes (18,2%) ; cinq ans plus tôt l'enquête MOD de 1990 donnait respectivement 48,74% et 30.24%. Que près du tiers des effectifs féminins ayant déjà travaillé se trouvent en 1995 au chômage par acte volontaire de démission ne peut laisser indifférent le chercheur qui se consacre au décryptage du sens qui structure les pratiques collectives. Et si cet acte démissionnaire nous tente de le retenir parmi les traits majeurs du portrait du chômeur algérien, c'est parce que le plus souvent par cet acte le chômeur se double souvent d'un travailleur informel, sinon comment comprendre « qu'une partie de la population pouvait vivre ou survivre dans des économies où le chômage (n'est) pas indemnisé? »¹⁰. Mais dans ce qui suit, nous nous efforcerons de montrer que ce passage du secteur formel au secteur informel ne répond pas seulement à une recherche de revenus « permettant d'améliorer ses ressources ou de diminuer ses dépenses en fraudant le fisc et la sécurité sociale »¹¹ mais s'impose à l'analyse comme un phénomène de société tant par l'ampleur que par le sens.

De façon générale, entre la variable « statut matrimonial » et rapport au travail, qui peut être saisi à travers ce que les statisticiens appellent la situation individuelle : occupé,

¹⁰ BERNARD, Chantal.- Nouvelles logiques... op. cité. p. 234.

¹¹ KLATZMANN, Rosine. - Le travail noir, op. cité.

chômeur ; inactif, travailleur à domicile, femme au foyer, étudiant/écolier... une corrélation ressort avec force chez les femmes : si chez les hommes on relève que 16,4% des chômeurs sont mariés et 83% célibataires chez les femmes par contre seules 3,8% des chômeuses sont mariées face à 92% de célibataires. En Algérie, le chômage féminin et par conséquent l'emploi salarié officiel demeurent¹² une pratique propre à la période de vie célibataire. On peut s'expliquer de cette sorte que la représentation qu'ont ces femmes occupées/chômeuses de l'emploi salarié officiel se limite à l'aspect «source de revenus» et donc le fait que le salariat soit quasiment l'unique statut des femmes occupées (95% des femmes occupées en 1991). La conséquence est que le changement de statut individuelle¹³ : les femmes passent le plus souvent de la situation de chômeuse ou d'occupée à celle de femme au foyer et enfin de travailleuse à domicile. De ce fait, ce changement, quand bien même il est marqué par une démission, ne signifie pas toujours renoncement à toute activité économique : c'est là tout le sens du travail des femmes à domicile.

III- LES TRAVAILLEURS INFORMELS

III.1. Quelques préalables définitionnels

Les difficultés conceptuelles, elles-mêmes issues des difficultés d'approche et de délimitation, se rencontre tant chez les statisticiens que les sociologues, anthropologues et économistes à chaque fois qu'il est question du secteur informel. Retraçons à grand traits l'itinéraire sémantique de cette notion de secteur informel.

¹² Voir à ce propos les résultats du dénombrement d'octobre 1954.

¹³ CABANES, Robert de l'ORSTOM décrivant le travail des femmes au Brésil note que même si la femme rentre plus âgée au travail, elle y demeure après la mariage : "Plus généralement, on observe souvent que l'épouse se charge d'assurer la permanence du travail industriel, en même temps que la garde des enfants, cependant que le mari tente, avec plus ou moins de conviction, un essai de réinsertion en milieu rural" et conclut que ceci « semble relever d'une stratégie planifiée et définitive d'insertion urbaine par le travail ». Hommes et femmes entre culture d'entreprise et culture ouvrière : un exemple brésilien. Communication au séminaire international sur la culture en entreprise. TPL-URASC. 9 et 10 Novembre 1991. Oran. Les actes de ce séminaire seront publiés au CRASC.

L'origine première de cette notion est attribuée à J. KEITH HART lors de sa communication présentée en Septembre 1971 à la conférence internationale sur le chômage urbain en Afrique. Elle fût reprise en 1972 dans le célèbre « Rapport Kenya » du BIT à la lumière de sept caractéristiques : 1) facilité d'accès aux activités, 2) recours aux ressources locales, 3) propriété familiale des entreprises, 4) échelle restreinte des opérations, 5) technique à forte intensité de main-d'oeuvre, 6) qualifications acquises en dehors du système scolaire officiel, 7) marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence¹⁴. Quinze ans plus tard, la Quatorzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, tenue à Genève du 28 Octobre au 06 Novembre 1987, définit dans son rapport général le secteur informel comme l'ensemble des « petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercés typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois et des revenus à ceux qui y participent ; dans la mesure où ces activités sont menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation sur les impôts et le salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions de travail, elles sont dissimulées »¹⁵.

Toutes les caractéristiques majeures y sont : petites activités indépendantes, faiblesse organisationnelle et technologique, recherche de l'emploi et des revenus, l'illégalité ou même l'a-légalité. L'importance de la question est telle que, en plus de la Conférence Internationale des statisticiens du Travail, qui l'inscrit dans son ordre du jour de 1987, l'Organisation Internationale du Travail, (O.I.T) la retient parmi ses propriétés pour son plan à moyen terme 1990-1995¹⁶. Et si d'autres chercheurs sont arrivés à proposer des définitions plus fonctionnelles qui s'attardent principalement sur les critères organisationnels (échelle de l'activité et du salariat, faiblesse du

¹⁴ HUGON, Ph. - L'informel urbain dans les pays arabes : conséquences des politiques d'ajustement, in Nouvelles logiques marchandes. Op. Cité.- p. 21

¹⁵ BERNARD, Chantal.- Nouvelles logiques marchandes. Op. cité. - p. 27

¹⁶ Idem. p. 223.

capital, circulation monétaire, production...)»¹⁷, certains économistes marocains soulignent plus particulièrement les aspects « pourvoyeur de bras, générateurs de revenus » de l'économie informelle qui remplit « la fonction d'intégration sociale et de stabilisation économique »¹⁸.

Si aujourd'hui encore, la notion de « secteur informel » est toujours récusée, du fait essentiel de l'absence de liens entre les différentes activités, - et il semble que J. KEITH HART n'ait pas parlé de secteur informel mais plus pertinemment d'"opportunités informelles de revenus" -, il n'en demeure pas moins que ces activités évoluent de façon organiquement liées au reste de l'économie d'un pays et où l'absence de maîtrise des pouvoirs publics est un dénominateur commun.

Mais, si la recherche de ces « opportunités informelles de revenus » est sûrement primordiale dans l'exercice du travail informel, elle n'évacue pas pour autant des aspirations d'un tout autre ordre : "plus de liberté, d'épanouissement personnel, satisfaction des besoins de création et d'autonomie"¹⁹.

III.2. Une première estimation de l'informel en Algérie

En Algérie, même si la « découverte » de l'ampleur et surtout de la vitalité des activités informelles a été antérieure à la crise économique et financière qui servit depuis 1985-1986, celle-ci a toutefois mis au grand jour l'importance stratégique des micro-entreprises et d'autres formes d'organisation du travail, comme le travail des femmes à domicile ou encore la pluriactivité. Cette importance est jugée stratégique sur le plan des emplois créés, de la production des biens et services répondant aux besoins essentiels non satisfaits, des revenus distribués, ou enfin des formations et qualifications acquises²⁰.

Une évaluation faite à partir des recensements, des enquêtes MOD et « Emploi et Salaires », montre qu'en 1977,

¹⁷ HUGON, Ph. - L'informel urbain... Op. cité - p. 21.

¹⁸ Voir à ce propos Z. DAOUD, L'informel et la mémoire collective au Maroc - in Nouvelles logiques... Op. cité. p. 205.

¹⁹ KLATZMANN, Rosine.- Le travail noir. Op. cité. - p. 4.

²⁰ BERNARD, Chantal.- Nouvelles logiques marchandes. Op. cité.

26,3% de la population occupée non agricole (hors administration) ont été engagés dans des activités informelles, 27,3% en 1982, 20,1% en 1984 et 25,5% en 1988²¹. L'Office National des Statistiques (ONS) a, quant à lui, estimé l'emploi informel à fin 1992, selon l'enquête MOD toujours, à un million de personnes représentant 28% de la population occupée non agricole et se concentrant dans les petites entreprises non déclarées, dans le travail à domicile et le commerce. Enfin, en 1996, le nombre de femmes travailleuses engagées dans le secteur informel est estimé à plus de deux millions²².

III.3. Le cas des travailleuses à domicile

A l'origine, les travailleuses à domicile étaient appelées « Femmes partiellement occupées » (FPO) dans la terminologie de l'ONS jusqu'en 1989. Les FPO, elles-mêmes, ne doivent leur existence « statistique » qu'au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1977 : « qui, le premier, souleva la question des femmes partiellement occupées, en réaction aux résultats du précédent recensement de 1966 qui s'était contenté (comme dans tous les autres pays de la région) d'enregistrer les seules réponses spontanées à la question sur la situation dans l'activité et avait ainsi produit les plus faibles taux d'activité féminine jamais enregistrés »²³. Dès 1982, l'enquête auprès des ménages (MOD) permit de recenser des effectifs de « femmes partiellement occupées » en accroissement continu : 66.000 en 1982, 100.000 en 1983, 180.000 en 1985 et 145.000 en 1989 et près de 178.000 en 1990²⁴. L'introduction de nouvelles questions (métiers exercés, régularité) à l'intention des FPO et des chômeurs (de quoi vivent-ils) a permis une meilleure connaissance, principalement par les enquêtes de 1989-1990-1991, de cette partie du monde des travailleurs informels. Cette première adaptation du questionnaire a amené près de 200.000 chômeurs à déclarer avoir exercé,

²¹ Idem.- p. 21.

²² Le quotidien El Watan du 7-10-1996.

²³ CHARMES, Jacques.- Mesure statistique de la population active... Op. cité.

²⁴ Idem.

comme manoeuvre, quelques travaux dans le bâtiment et l'agriculture. Tout ceci a, enfin, conduit à une terminologie qui se veut plus conforme à la réalité : on passe alors des FPO aux travailleurs à domicile (TD). Ailleurs, dans le monde, durant ces mêmes années 1980, les institutions statistiques officielles se penchent sur ce monde insaisissable du travail informel : ce n'est, par exemple, qu'en 1986 que l'INSEE procède, pour la première fois, à une estimation du travail informel²⁵, la définition la plus relativement complète s'inscrira alors dans la loi française du 27 Janvier 1987²⁶ ; enfin c'est seulement depuis quelques années, que Eurostat (Office Statistique des Communautés Européennes) a été chargé de quantifier "l'économie au noir"²⁷.

III.3.1. Caractéristiques Socio-Démographiques Majeures et Attitudes

Selon les résultats des enquêtes MOD de 1990 et 1991, les travailleurs à domicile sont à 99% des femmes (1990 : 178.100 dans un ensemble de 181.400 et 1991 : 157.768 dans un ensemble de 159.220). Comme chez les femmes chômeuses, chez lesquelles l'attitude face au travail salarié à l'extérieur se révèle dépendre de la situation matrimoniale, chez les travailleuses à domicile le croisement âge/situation matrimoniale semble aller dans le sens de l'hypothèse de la division du travail inspirée de la division des espaces : les femmes mariées se consacrent au travail à domicile et les jeunes filles célibataires se risquent dans le travail salarié à l'extérieur. En effet, en 1991, 69% des femmes travailleuses à domicile sont des mariées et plus de 79% d'entre elles sont âgées de plus de 24 ans (chez la femme algérienne l'âge moyen au mariage oscillait en 1991 entre 24 et 25 ans). (Voir n°1,2 p 43).

Cinq ans plutôt, l'enquête de 1985 était venue rappeler par ses résultats, que le mariage ou bien, il conduit généralement à une rupture de l'activité professionnelle de l'épouse ou alors, de façon plus tranchée, il bloque l'accès

²⁵ KLATZMANN, Rosine. - Le travail noir. op. cité.- p. 38.

²⁶ Idem.- p. 45.

²⁷ Idem.- p. 50

de la femme au monde du travail salarié. Lors de cette enquête, non seulement très peu de femmes mariées avaient déclaré travailler, mais surtout très peu de femmes célibataires pensaient travailler après le mariage : à la question « pensez-vous travailler après le mariage » seules 28% des femmes âgées de plus de 16 ans avaient répondu par oui.

Cette stratégie des femmes qui se replie chez elles, pour devenir travailleuses à domicile, nécessite, pour sa meilleure compréhension, que nous nous arrêtons sur les raisons qu'elles avancent pour le choix d'une telle forme d'activité. Si la première raison et la plus importante, en terme de fréquence, confirme l'idée de la recherche de revenus comme motivation primordiale chez ces travailleuses informelles (travail à domicile mieux rémunéré : 71,6% de oui en 1991), les autres raisons découlent en droite ligne du refus de l'organisation du travail salarié officiel : le travail à domicile est jugé plus pratique (64% en 1991), il facilite la garde des enfants (47,3% en 1991), il s'explique par l'opposition familiale au travail à l'extérieur (32,5% en 1991). A contrario, des motifs plus objectifs et plus déterminants en apparence ne sont pas avancés avec force : le chômage comme cause du travail à domicile (12% en 1991), l'absence de local (4,9%) et même le handicap physique (1% en 1991).

Le travail à domicile est perçu comme d'autant plus rémunérateur que le travail salarié à l'extérieur est plus exigeant en qualification que ces femmes n'ont pas : 95,7% des travailleuses à domicile déclaraient en 1990 n'avoir reçu aucune formation et 70% étaient analphabètes (Voir tableau n°3, p 44)

Ce refus du travail salarié à l'extérieur semble devoir s'expliquer, pour une bonne part, par la perception qu'en ont les femmes travailleuses à domicile : fondamentalement, elles se le représentent comme intéressant, assimilé à une corvée, ressenti comme morne, répétitif, ennuyeux, le plus souvent sans rapports avec les connaissances acquises²⁸. Le travail informel, sous sa forme de travail à domicile, doit alors répondre positivement à cette recherche d'indépendance,

²⁸ Idem.- p. 77.

valorisation de l'individu qui effectue un travail complet et non plus seulement des tâches parcellisées, possibilité de planifier son temps, d'exprimer sa personnalité, ses goûts, ses capacités et ses possibilités, enfin de parler d'égal à égal avec le donneur d'ouvrage »²⁹.

III.3.2. Pratique et organisation du Travail à domicile

1. Nature des travaux dominants

Les activités dominantes des travailleuses à domicile en 1990 sont principalement le tissage pratiqué par 53% d'entre elles, la couture 23%, le tricotage 9%, l'agriculture 6%, la broderie 3%, l'artisanat 2%, les travaux domestiques 1%, la tapisserie 1% et d'autres travaux 2%. Le plus gros des effectifs des femmes mariées se spécialisent dans la couture (35,6%), la tapisserie (28,6%) et le tricotage (11,2%). Les célibataires sont, elles, attirées, en plus de la couture (47,4%) et du tricotage (18,4%), par la broderie (16,4%)³⁰. Les divorcées s'adonnent majoritairement à la couture (54,5%) et secondairement au tricotage (13,6%) et au tissage (11,8%). Les veuves qui se répartissent également entre couture (22,9%) et tissage (22,3%), sont aussi présentes dans la tapisserie (17,6%), mais elles sont relativement, plus que toutes les autres, « enrôlées » dans les travaux domestiques (10,6%).

La répartition des femmes mariées travailleuses à domicile, selon la C.S.P. du chef de ménage et le type de travail, si elle permet de suggérer l'hypothèse d'une spécialisation du travail à domicile entre les différentes catégories sociales, elle permet surtout de souligner la manifestation de cette forme d'activité féminine au sein de toutes les CSP : une pratique qui transcende le simple découpage en CSP. Il ressort, en effet, de cette première répartition que dans l'exercice de la couture à domicile se retrouvent des femmes d'employés (65,1% d'entre elles), de cadres supérieurs (62,3%), d'ouvriers (48,5) et de cadres moyens (44,1%). Dans la tapisserie, ce sont majoritairement les femmes travailleuses à domicile des employeurs (68,3%

²⁹ Idem.- p. 77.

³⁰ Collections Statistiques N°31 ONS.

d'entre elles), et celles des indépendantes (58,6%) qu'on recense.

La répartition inverse, c'est-à-dire les femmes travailleuses à domicile selon le type de travail et la CSP du chef de ménage, corrobore et éclaire la première. De cette deuxième répartition, il ressort que le plus gros des travailleuses couturières à domicile sont femmes d'inactifs (23,8%), d'ouvriers (17,6%) et d'indépendants (16,4%). Pour les tisseuses, les proportions les plus élevées se situent chez les inactifs (32,7%), les indépendants (21,2%), les manoeuvres (14,7%) et les ouvriers (14,3%). Les tricoteuses sont majoritairement femmes de cadres moyens (35,9%) ou d'inactifs (20,8%), alors que les tapissières se recensent chez les indépendants (64,6%). Les brodeuses, quant à elles, se recrutent essentiellement chez les inactifs (28,3%), les indépendants (27,7%) et les cadres moyens (19,5%). Les artisanes, quand elles ne sont pas femmes de manoeuvres (39%), elles sont femmes d'ouvriers (37,6%) ou d'indépendants (26,6%). Enfin, le travail agricole à domicile se pratique quasi-exclusivement par les femmes des indépendants, au moment où les travaux domestiques constituent le lot que se partagent équitablement les femmes d'ouvriers (43,1%) et les femmes d'inactifs (43,1%). (Voir tableau n° 4 p 44).

2. Temps consacré au travail à domicile

Plus de 28% des effectifs des travailleuses à domicile consacrent entre 21 et 30 heures par semaine à leur activité, plus de 25% y laissent entre 31 et 41 heures et plus, près de 27% travaillent durant 11 et 20 heures par semaine et 20% autres entre 1 et 10 heures. Ce sont des travailleuses agricoles à domicile qui consacrent en moyenne le plus d'heures par semaine à leur activité (27.3 h), suivies par les tisseuses (27.5h), les travailleuses domestiques (27.3h), celles qui sont dans « autres travaux » (21.9h), les couturières (18,4h), les tricoteuses (17.4h), les artisanes (16.6h) et enfin les tapissières (15h). Mais cette moyenne d'heures de travail hebdomadaire par laquelle se distingue chaque catégorie de travailleuses à domicile ne doit pas escamoter les différences au sein de chacune de ces mêmes catégories. Ces différences revêtent tout leur

sens quand elles sont relues à la lumière du statut matrimonial ou encore de l'âge. Ainsi, il se dégage de cette relecture que si la moyenne générale est près de 22 heures de travail hebdomadaire, pour tous les types de travail à domicile, les séparées elles, en font 28, les veuves près de 26 et les mariées près de 23 au moment où les célibataires font tout juste 18 heures. D'un autre côté, la relecture à lumière de l'âge de cette même organisation du travail à domicile pour chaque type d'activité ne change rien à celle menée selon le statut matrimonial, au contraire il n'y a que confirmation. En effet, exceptées la tapisserie et la broderie dans lesquelles ce sont les jeunes femmes de 20 à 24 ans pour la première, et de moins de 20 ans pour la seconde, qui s'investissent plus que les autres, avec en moyenne près de 20 heures hebdomadaires, pour toutes les autres activités ce sont les travailleuses de 40 à 60 ans et plus qui enregistrent la plus grande durée moyenne de travail par semaine. Enfin, la répartition des femmes travailleuses à domicile, selon la durée moyenne de travail par semaine et le niveau d'instruction, montre que ce sont les femmes d'un niveau supérieur qui viennent en première position avec 25.4 heures ; cette position, elles la maintiennent dans la couture, avec plus de 26 heures par semaines, dans la tapisserie avec 30 heures et la broderie 32 heures, alors qu'elles sont totalement absentes du tissage, de l'artisanat, de l'agriculture, du travail domestique et des autres formes de travail à domicile. Cette première catégorie est suivie par celles des femmes analphabètes, en troisième position viennent les femmes d'un niveau secondaire, en quatrième par celles ayant un niveau moyen, et enfin les femmes du primaire en deuxième place.

De façon globale, l'idée essentielle qui se dégage de cette organisation du travail à domicile dans le temps est que plus de 53% de ces travailleuses consacrent à leur activité de production matérielle entre 21 et 41 heures et plus par semaine. Si on considère que cette activité se déroule durant les sept jours de la semaine, on obtient une moyenne journalière oscillant entre 3-4 heures et 6-7 heures. Cette moyenne correspond au volume horaire journalier de

l'organisation du travail à temps partiel dans les secteurs d'activité officiellement réglementé³¹.

III.4. Autres figures du travailleur informel

Durant notre enquête de terrain dans deux quartiers d'Oran où domine largement l'habitat informel, Ras El Aïn et les Planteurs, nous avons rencontré, en plus des travailleuses à domicile, bien d'autres cas de figures des travailleurs informels.

1) *Les cumulards* : ce sont des travailleurs réguliers des entreprises étatiques qui se transforment en vendeurs d'eau au centre de la ville d'Oran, ou encore des travailleurs de la fonction publique qui se découvrent des compétences en maçonneries ou des connaissances en électricité et électronique pour réparer chez soi ou même au bureau les postes-radio et les téléviseurs des voisins et collègues... Face aux urgences et aux sollicitations pressantes, le congé de maladie devient inévitable : « en 1982, l'économie algérienne a perdu 5.700.000 journées de travail correspondant aux absences de 6.9% de la population occupée totale avec en moyenne 22.6 journées d'arrêt de travail par personne absente »³². Les secteurs les plus touchés : les services non-marchands (1.955.000 journées d'arrêt de travail), l'industrie (1.231.000), le B.T.P. (937.000).

2) *Les clandestins* : le caractère illégal de l'activité ici ressort dans l'appellation réservée aux « passeurs » qui traversent les frontières chargés de vêtements, chaussures et autres articles achetés à Marseille, Alicante, Damas, Istanbul, Oujda, Tunis, Milan... La fille embauchée pour ce travail, qui dure le temps d'un voyage, se fait appeler « djoundia » (la maquisarde), c'est-à-dire celle chargée d'aller sur le front affronter les dangers et aussi porter tous les fardeaux. Profitant de leurs séjours répétés dans les

³¹ Voir à propos de l'extension du travail des femmes à temps partiel l'expérience des pays nordiques (Finlande, Norvège, Danemark, Suède) où « le travail à temps partiel est beaucoup plus fréquent et concerne 40 à 50% des femmes ayant un emploi » selon Jouko NÄTTI.- Un modèle nordique d'emploi des femmes in Sciences de la société N°36 - Travail, emploi, formation - Presses universitaires du Mirail, Octobre 1995

³² Données statistiques N°11 ONS.

pays étrangers, ces travailleurs clandestins arrivent à se faire embaucher illégalement dans des exploitations agricoles, entre autres, en France, en Espagne, en Italie et même en Allemagne.

3) *Les travailleurs salariés non déclarés* : cette catégorie regroupe généralement des jeunes : exclus de l'école en attente de départ pour la caserne, libérés du service militaire en attente d'une éventuelle embauche, chômeurs... Il n'est pas rare de rencontrer, parmi ces salariés non déclarés des travailleurs réguliers sacrifiant leur temps de non-travail (week-end, congé annuel, heures libres dans la journée...) sur l'autel des ateliers clandestins de chaussures, maroquinerie, tissage... Ces salariés non-déclarés sont chauffeurs au service d'hygiène de la commune d'Oran qui arrivent à se faire embaucher pour quelques heures dans la journée ou durant le week-end dans un atelier de chaussures, qui active au noir à Ras El Aïn, des ouvriers boulangers résidant à Cité Petit et travaillant à Saint-Eugène, des garçons de café habitant dans des maisons précaires à Ras El Aïn et vendant leurs services dans les grands cafés du centre ville d'Oran (Rue Larbi Ben M'hidi...)

4) *Les autres cas* : ils sont tout aussi sinon plus nombreux que ceux des catégories prés-citées. Ils sont artisans plombiers ambulants qui vont de village en village au gré des opportunités de transport, revendeurs à Médina Jdida, cartomanciennes aux Planteurs / Ras El Aïn, et bien d'autres marginaux.

IV- ELEMENTS DE SYNTHÈSE POUR UNE PROBLÉMATIQUE

1- Le travail informel, tel que nous venons de le voir à travers le cas du travail des femmes à domicile, ne semblent pas répondre seulement à des motivations financières (recherche et/ou accroissement de revenus). Et, si dans les pays sous-développés, le déploiement des activités informelles a été principalement l'objet d'analyse des économistes, s'agissant là, selon ces derniers, d'une réponse multiforme aux contraintes économiques, fiscales et politiques, cette analyse nécessite aujourd'hui que soit prise en compte la dimension socio-anthropologique de ces

activités. En effet, le travail, comme activités socialisées historiquement déterminées, n'est que « l'autre nom de l'activité économique qui accompagne la vie elle-même »³³ et de ce fait, « n'est rien d'autre que ces humains eux-mêmes dont chaque société est faite »³⁴.

2- Dans la dynamique du travail informel, le travail à domicile ressort comme une pratique quasi-totalement féminine : c'est parce qu'il leur permet de concilier l'impératif d'accroissement des revenus du ménage et l'impératif d'accomplissement des charges familiales (64% des travailleuses à domicile jugent leur travail plus pratique que le travail salarié à l'extérieur), dans le respect des référents identitaires propres à leur travail social d'origine. La micro-paix sociale pour les femmes travailleuses au sein de leur famille est à ce prix. De ce point de vue, le travail informel des femmes est une des réponses de la société à ses difficultés majeures tout comme l'habitat informel.

3- Le travail informel vient rappeler, à travers ses dimensions socio-anthropologiques, que l'État n'a pas le monopole sur l'organisation sociale : les difficultés multiples de la statistique, cette « arithmétique de l'État », sont un des signes du refus du contrôle hégémonique que l'Etat tente d'exercer sur le reste de la société. Ceci est d'autant plus juste pour une société comme la société algérienne, où le travail salarié n'a pas toujours existé à une vaste échelle (60% de la population occupée totale en 1966), et ceci se comprend puisque, comme le note A. GORZ, « le travail salarié est une invention de la modernité. La forme sous laquelle nous le connaissons, pratiquons et plaçons au centre de la vie individuelle, a été inventée par l'industrialisme »³⁵.

4- Ce qui nous importe le plus, ne consiste pas tant à définir un informel par rapport, en marge, ou encore par

³³ POLANYI. K. - La grande transformation, Paris : Gallimard, 1983 cité par H. GRANE, Espace social du travail : rétrécissement ou recomposition - in Le travail en question- sous la direction de Nadir MAROUF. Éd L'Harmattan. 1996. - p. 20.

³⁴ Idem

³⁵ GORTZ, A. - Métamorphoses du travail, Paris : Éd Galilée, 1988, cité par H. GRANE, Espace social du travail... Op. cité.- p. 20/21.

opposition à un formel, que de rendre intelligibles des pratiques sociales dans leur cohérence totale, leur mouvement propres : «Très souvent, les pratiques qualifiées d'informelles sont les vraies pratiques sociales. Elles ne se présentent comme informelles, comme écart, comme biais, que par rapport à un mode de manifestation de la réalité et un mode de représentation qui leur sont étrangers. L'informel n'est alors que l'échec d'une raison se voulant totalisante sans pouvoir l'être »³⁶.

5- A long terme, le travail informel qui « naît de l'inadéquation entre les stratégies centrales globales et les stratégies des acteurs sociaux »³⁷ pourrait présenter une menace sérieuse pour l'ordre établi dans la mesure où, en tant qu'activité qui continuera à échapper au contrôle de l'État, il contribuera de façon croissante à la baisse de la productivité du secteur officiel modernisant (voir l'ampleur de l'absentéisme qui signifie concrètement transfert d'heures de travail du secteur formel au secteur informel...).

6- La connaissance de la dynamique de ces petites activités urbaines informelles est essentielle, si l'on veut comprendre le processus quasiment auto-entretenu de la croissance urbaine et aussi et surtout le maintien d'un certain niveau de vie dans les espaces urbains où sévit la crise du secteur étatique. L'approche de ces activités dans une perspective autre que celle de parasitisme, d'archaïsme ou de traditionalisme, permet d'explicitier bien des aspects occultés par les analyses dominantes en terme d'indicateur du développement économique, de comptabilité nationale et d'agrégats macro-économiques. Sous cet angle, la "reproduction élargie" de ces activités informelles signifie bien que l'intervention massive de l'État affronte l'opposition de la société sur le terrain même que celui-ci a choisi : l'économie structurée autour de l'industrialisation. Tous ces signes signifient la fin d'une mobilisation salariale de la société³⁸ et en tant que tels, ils interpellent sur le fait que « les réalités actuelles ne sont peut-être plus celles sur lesquelles nous fixons l'essentiel de notre

³⁶ HENNI, Ahmed.- Essai sur l'économie parallèle. Cas de l'Algérie. - Alger : Éd : ENAG, 1991.- p. 156.

³⁷ Idem.- p. 148.

³⁸ GRANE, H. - L'espace social du travail... Op. cité.- p. 31.

attention »³⁹. Dans ces réalités en émergence, c'est le « temps hors travail » qui tend à devenir plus structurant de la réalité sociale que le temps consacré au travail salarié. Dans cette remise en cause des rapports à l'organisation salariale du travail, et par conséquent des rapports à l'État qui s'est fixé de moderniser-industrialiser-urbaniser la société par et autour du travail salarié, cette dernière affiche une rationalité dans laquelle le social prime. L'un des fondements essentiels de cette rationalité réside dans la solidarité familiale dont les ressorts jouent un rôle capital face à l'insuffisance grandissante des subsides de l'État-Providence : près de 93% des chômeurs ont déclaré en 1992 bénéficier d'une solidarité familiale pour leur subsistance.

En clair, c'est tout le projet de société articulé autour de la centralité du travail salarié qui se trouve remis en cause. Et à la crise économique, fonctionnant certes depuis déjà toute une décennie comme un révélateur grossissant de certaines réalités sociales actuelles, ne peuvent être imputés tous « dysfonctionnements » en cours en Algérie. Il reste alors à apprendre... à observer et décrypter l'inédit.

³⁹ Idem - p. 34.

Tableau n°1
Les femmes TD selon la situation matrimoniale : 1989/1991

Année	Les femmes TD selon la situation matrimoniale : 1989/1991					Total
	Mariées	Célibataire	Divorcées	Veuves	Séparées	
-1989	79.317 56.4%	46.035 32.7%	4464 3.2%	10.285 7.3%	559 0.4%	140.660 100%
-1990	123.100 69.33%	33.699 18.96%	7534 4.25%	12.529 7.06%	715 0.40%	177.547 100%
-1991	108.864 69%	35.772 22.7%	5735 3.6%	7084 4.5%	312 0.2%	157.768 100%

Source : ONS

Tableau n°2

Année	Les femmes TD selon l'âge en 1990										Total	
	0-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans		60-64 ans
1573 0.88%	11746 6.61%	26290 14.8%	26042 14.66%	23464 13.21%	22917 12.9%	17509 9.8%	15123 8.51%	13010 7.32%	7862 4.42%	8202 4.61%	3805 2.14%	177547 100%

Source : ONS

Tableau n°3

Les femmes TD selon les raisons du travail à domicile 1991(%)															
T D. mieux rémunéré	Pratique		Causes des enfants		Oposit. familiale		Pas D'emploi		Absence local		Handicap Physique		Autres		
	oui	non	Oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	Non	
71.65	28.35	64	36	47.33	52.67	32.57	67.43	12	88	4.9	95.1	1.1	98.9	6.8	93.2

Source : ONS

Tableau n°4

Les femmes TD mariées selon la CSP du chef de ménage -1989-(%)																		
Empir	Indép		Cadre		Ouvr.		Emplo.		Manoe		Pers. En		Inact.		ND.		Total	
	2.1	32.1	2.3	10.4	12.9	6.1	7.8	2.7	21.6	2.0	100%							

Source : ONS